HSBC REIM (France) – POLITIQUE DE MEILLEURE EXECUTION / MEILLEURE SELECTION

1. Principes

Cette politique aborde les principes de meilleure exécution / meilleure sélection mis en place par HSBC REIM (France) pour garantir à ses clients la meilleure exécution d'opérations ou la meilleure sélection d'intermédiaires dans le cadre de la gestion des SCPI et de leur commercialisation.

Concrètement, la politique décrit les dispositifs mis en œuvre :

- lorsque la société de gestion prend en charge un ordre (souscription ou rachat) sur des parts d'une SCPI dont elle assure la gestion,
- lorsque la société de gestion procède au placement de la trésorerie disponible auprès d'un établissement financier,
- lorsque la société de gestion fait appel à des intermédiaires dans le cadre des investissements immobiliers.

2- Règles concernant la meilleure exécution

Dispositif mis en œuvre dans le cadre des produits gérés

La société de gestion prend les mesures nécessaires pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses clients.

Lorsque HSBC REIM (France) prend en charge un ordre de souscription sur le marché primaire ou de rachat en provenance d'un client, portant sur des parts de SCPI qu'elle gère, celle-ci s'assure d'enregistrer les ordres dans les meilleurs délais et en respect des obligations réglementaires (horodatage, inscription au registre, durée de validité …).

Sur le marché secondaire, il s'agit de principes objectifs qui permettent, en confrontant les ordres portant sur des achats et des ventes, d'obtenir un prix d'exécution sur ce marché. Dans les conditions précisées par le Règlement général de l'AMF (articles 422-204 et suivants), ce prix d'exécution est celui auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts (les cas particuliers sont précisés dans l'article 422-213). Ce calcul mécanique du prix d'exécution garantit à tout moment l'obtention du meilleur résultat possible. Conformément à l'article 422-217 du Règlement Général de l'AMF, les justificatifs de l'établissement du prix de d'exécution sont conservés pendant cinq ans.

Dispositif mis en œuvre dans le cadre du placement de la trésorerie détenue par les produits gérés

HSBC REIM (France), investissant la trésorerie des SCPI exclusivement en dépôt à terme, garantit une meilleure exécution en procédant à la mise en concurrence de contreparties autorisées sur le critère du meilleur taux d'intérêt proposé.

3- Règles concernant la meilleure sélection

A titre exceptionnel, HSBC REIM (France) peut faire appel à des intermédiaires dans le cadre des investissements immobiliers. Ceux-ci sont sélectionnés dans l'intérêt des clients.

Dans de telles situations, HSBC REIM (France) garantit une meilleure sélection des intermédiaires, en s'assurant du respect par ceux-ci des critères définis dans la politique d'investissement de la SCPI (type de produit, implantation, état du produit, prix, objectif de rendement).

4- Contrôles et Mise à jour de la politique

Les prestations fournies par les intermédiaires donnent lieu à des contrôles et évaluations afin de s'assurer du respect des termes de la Politique. Si tel n'était pas le cas, des mesures seraient immédiatement prises. Dans le cas où elle ferait appel à de nouveaux intermédiaires, la société de gestion effectuera des contrôles préalables afin d'approuver le choix de ces derniers.

La Conformité d'HSBC REIM (France) procède périodiquement à l'évaluation et l'actualisation de sa politique de meilleure exécution / meilleure sélection, accessible en permanence sur le site internet de la société de gestion (lien : http://www.reim.hsbc.fr/fr/fiscalite-et-reglementation/directive-mif).

Dernière mise à jour : Mai 2020